

Téléphone au volant + autre infraction au code de la route = suspension du permis

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2019** à **13:02**

Bonjour

Dans le cadre du projet de loi mobilité, le gouvernement souhaite être plus dur envers ceux qui téléphonent au volant. Si l'infraction elles-mêmes restera toujours puni d'un retrait de 3 points et d'une amende de 135 €, la sanction sera plus grave si le conducteur commet une autre infraction alors qu'il utilisait son téléphone (griller un feu rouge ou un stop, dépassement ligne blanche, excès de vitesse, non respect des distances de sécurité, priorité non cédé aux piétons).

En effet dans ce cas, il pourra se voir suspendre son permis.

<https://www.europe1.fr/societe/la-parade-du-gouvernement-face-a-lusage-intempestif-du-telephone-au-volant-3908585>

Par **Lorella**, le **08/07/2019** à **15:25**

Rouler et téléphoner, il faut choisir. Quand ça sonne on ne répond pas. On devrait aussi sanctionner les piétons qui traversent la route en téléphonant.

Par **Isidore Beautrelet**, le **09/07/2019** à **07:29**

Bonjour

Je suis entièrement d'accord avec toi !

Par **corinne**, le **09/07/2019** à **15:48**

Le risque du téléphone au volant est particulièrement préoccupant pour les agents

commerciaux en mission , qui utilisent le téléphone constamment pour des raisons professionnelles : voir La prévention des risques professionnels des agents commerciaux : http://www.officiel-prevention.com/formation/fiches-metier/detail_dossier_CHSCT.php?rub=89&ssrub=206&dossier=389

Par **Yzah**, le **09/07/2019** à **20:07**

Bonjour,

J'ai repris mon activité de paysagiste en parallèle de mes études. Je suis donc sur la route toute la semaine, entre deux chantiers, et je ne peux que constater la misère que c'est.

Une suspension pour un simple usage aurait été disproportionnée, mais téléphone + infraction = suspension (ou, je ne sais pas) retrait; cela me semble correct. Il faut faire passer le message et malheureusement en France cela ne passe que par la répression.

Par **Isidore Beautrelet**, le **10/07/2019** à **07:36**

Bonjour

@Corinne : Merci pour cet article très intéressant

@Yzah : En même temps on est bien obligé de passer par la répression car les français ont du mal à s'auto-discipliner contrairement aux citoyens d'autres pays (scandinave notamment).

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/07/2019** à **11:48**

Bonjour

Le pire c'est que les français sont conscients du danger mais visiblement leur addiction à leur smartphone est souvent plus forte que leur sens de la raison.

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/telephoner-ou-conduire-les-francais-peinent-a-choisir-20190725>

Par **Lorella**, le **26/07/2019** à **14:43**

Etre au volant nécessite une attention toutes les secondes, surtout en ville avec le partage de la route avec les piétons, les poussettes, les cyclistes, les scooteristes, les motards, les trotinettistes, les planchistes. Mais certaines personnes ont une confiance démesurée en leur capacité d'attention et pensent qu'elles peuvent conduire et parler au téléphone, écrire un sms ou participer à des jeux vidéo.. Vivement les voitures autonomes.

Par **shakan**, le **02/10/2019** à **08:59**

Bonjour,

Il existe des gadgets technologiques qui permet de décrocher le téléphone sans utiliser la main au volant. Sans bouger, sans rien faire, mais juste de parler grâce à un bluetooth je pense. Qu'en est-il de cela ?

Par **Lorella**, le **02/10/2019** à **10:14**

le problème n'est pas uniquement lié au décrochage du téléphone, mais aussi le fait de ne plus être concentré 100 % à la conduite parce qu'occupé à une conversation. Quand on conduit on doit pouvoir réagir dans la seconde à un événement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/10/2019** à **10:58**

Bonjour

[quote]

mais aussi le fait de ne plus être concentré 100 % à la conduite parce qu'occupé à une conversation.

[/quote]

Certes, mais dans ce cas il faut également interdire au conducteur d'avoir une conversation avec son passager, puis qu'après tout il sera aussi distrait que s'il passait un appel via bluetooth ...

Je pense que le bluetooth est une bonne alternative pour les professionnels qui enchainent les Km et qui ne peuvent pas se permettre de louper un appel.

Par **Lorella**, le **02/10/2019** à **11:25**

dans les bus, il est indiqué : ne pas parler au conducteur

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/10/2019** à **15:17**

C'est une règle fixé par la compagnie (d'ailleurs dans ma ville, il ne me semble pas qu'il y ait une telle indication. Bien au contraire, je vois assez souvent un passager ou une passagère tailler la bavette quelques minutes avec le chauffeur).

Mais on ne va tout de même pas créer une contravention pour le fait de discuter avec un passager ! Ce serait absurde.

Par **Lorella**, le **02/10/2019** à **18:00**

non, ça ne va pas jusque là.

Par **MorganM**, le **02/10/2019** à **23:56**

Oui c'est une règle fixée par la compagnie, pour prévenir les risques d'accident. Et surtout, le conducteur de bus évolue dans un cadre professionnel ; il conduit un engin sensiblement plus lourd qu'une voiture, généralement dans le cadre urbain exclusif avec piétons, etc...

Et puis on peut effectivement difficilement interdire aux conducteurs de parler avec leur passager. Au titre des libertés notamment (pour le coup, je pense qu'une telle interdiction serait excessive eu égard au but recherché), sans parler que dans ce cas, on peut être distrait même sans parler à un passager, par exemple en étant perdu dans ses pensées... dans ce cas on n'en finirait plus. A partir du moment où un être humain conduit une voiture, il y aura toujours un pourcentage de risques, lié au fait qu'il est tout bonnement impossible d'être concentré à 100% sur un trajet.

Partant de là, il est donc difficile d'interdire le bluetooth, dont la seule différence est que l'interlocuteur n'est pas présent dans l'habitacle de la voiture. Surtout cela aurait un effet contreproductif puisque le bluetooth est justement une alternative moins dangereuse que de prendre le téléphone en main.

Par **shakan**, le **03/10/2019** à **13:18**

Je pense qu'il y a plusieurs paramètres et facteurs en compte... La difficulté de la circulation, les embouteillages. Le chauffeur doit avoir cette présence d'esprit, être capable de modérer d'entretenir une conversation avec quelqu'un ou non. On voit dans notre quotidien que beaucoup de mari et femme discute sur la route, toute la famille, ou des amis par exemple.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/05/2020** à **09:55**

Bonjour

Cette disposition est entrée en vigueur hier.

Le simple usage du téléphone au volant entraîne une suspension du permis de 72 heures. A l'issue de ce délai, le préfet pourra prendre un arrêté de suspension du permis de

conduire pour une durée de six mois maximum.

Pour le cumul d'infractions routières, la suspension de permis sera directement de six mois. Dans les faits, on sera très souvent dans ce cas, puisque les conducteurs qui utilisent leur téléphone au volant, ne sont plus concentrés et commettent une autre erreur de conduite considérée comme une infraction.

https://www.capital.fr/economie-politique/telephone-au-volant-une-redoutable-sanction-entre-en-vigueur-1370732#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200522&utm_medium=email-cap-soir-eco

Par **Yzah**, le **24/05/2020** à **15:47**

Ce qui est intéressant c'est que la suspension est administrative, non judiciaire. Il n'y a plus la possibilité de prendre un avocat afin d'obtenir une sanction plus douce lors de l'audience, comme c'était le cas avant.

Très honnêtement, je ne me sens pas concernée: je ne répond jamais au volant, je me gare en sécurité et je rappelle mon interlocuteur. Cette nouvelle disposition en surprendra plus d'un dans les prochaines semaines.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/05/2020** à **10:13**

C'est également mon cas, je n'ai jamais utilisé mon téléphone au volant.